RESOLUTIONS to be submitted to a GENERAL MEETING of the Inhabitants of the City and vicinity of Quebec, to be held on the Esplanade on MONDAY the 31st July, 1837, at NOON, conformably to a published requisition.

1. That we have observed, with deep regret, the attempts which have been made at meetings recently held in different parts of this Province, to disseminate disrespect for the Public Authorities, and dissaffection towards the British Government and Parliament, and to excite to the violation of the Laws.

2. That whatever differences of opinion may have prevailed in the Province in regard to its public concerns, the inhabitants thereof have hitherto maintained a distinguished character for fidelity to the Sovereign, a love of public order, and obedience to lawful authority; and that it is our duty and determination still to maintain this character, and resist to the utmost all acts or attempts contrary to the allegiance which is due to the British Crown, or against the public peace, or in violation of the Law.

3. That we feel the entire conviction that the present unfortunate condition of Public affairs in this Province is in great part owing to the misunderstandings and dissensions which have prevailed in the Legislature, and amongst the Inhabitants of the Province; and that a remedy is to be found in avoiding these misunderstandings and dissensions for the future, and in the cordial union of all classes in promoting the peace, welfare and good government of the Province.

4. That it is equally the duty and interest of the Government and the Subject in the Colony, to co-operate in the remedy of all abuses which may be found to exist, to the end that the peace and prosperity of the Province may be effectually promoted, and all classes of the Inhabitants be maintained in equal rights, and in the full enjoyment of security of person and property, and all the peculiar privileges which they enjoy, or to which they are legally entitled

5. That under the present circumstances it is ourduty humbly to assure His Majesty's Government that it may fully rely on our fidelity to the Crown and affectionate attachment to the connexion subsisting between this Province and the United Kingdom of Great Britain and Ireland.

6. That an humble Address be presented to His Excellency the Governor-in-Chief, embodying these Resolutions, and praying that he would transmit the same to His Majesty's Government in England.

RESOLUTIONS à être soumises à une AS SEMBLEE GENERALE des habitants de la ville de Québec et des environs, qui doit se tenir sur l'Esplanade le LUNDI 31 juillet 1837, à MIDI, conformément à une réquisition publique.

1. Que c'est avec un profond regret qne nous avons observé les tentatives qui ont été faites à des assemblées récemment tenues en différentes parties de cette province, pour desséminer le mépris pour les autorités publiques, la désaffection envers le gouvernement et le parlement britanniques, et pour exciter à la violation des lois.

2. Que quelques différences d'opinion qui aient pu régner dans cette province à l'égard de ses affaires publiques, ses habitants se sont toujours distingués jusqu'ici par leur fidélité au souverain, par l'amour de l'ordre, et l'obéissance à l'autorité légitime, et qu'il est de notre devoir comme c'est notre détermination de conserver cette réputation intacte, et de résister de tous nos efforts à tous actes ou tentatives contraires à l'allégéance qui est due à la couronne britannique, ou contre la paix publique, ou en violation de la loi.

3. Que nous sommes convaincus que le malheureux état où se trouvent maintenant les affaires publiques dans cette province est dû en grande partie aux mésintelligences et aux dissentions qui ont régné dans la législature et parmi les habitants de la province, et que le remède à cet état de choses est qu'évitant à l'avenir ces mésintelligences et dissentions, toutes les classes s'unissent cordialement pour assurer la paix, le bien-être et le bon gouvernement de la province.

4. Qu'il est également du devoir et de l'intérêt du gouvernement et du sujet dans la colonie, de coopérer l'un avec l'autre à remédier à tous les abus qui existent ou qui pourraient exister, afin d'assurer la paix et la prospérité de la province, et de maintenir toutes les classes de ses habitants dans une égalité de droits et dans la pleine jouissance de la sûreté pour leurs personnes et leurs propriétés, et de tous les priviléges dont ils jouissent ou auxquels ils ont droit.

5. Que dans les circonstances actuelles il est de notre devoir d'assurer humblement le Gouvernement de Sa Majesté qu'il peut compter avec une entière confiance sur notre fidélité envers la couronne, et sur notre sincère attachement aux liens qui unissent cette province avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

6. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, fondée sur les Résolutions ci-dessus, avec prière de vouloir bien la transmettre au gouvernement de Sa Majesté en Angleterre.